SAS « 2B Habitat »

Capital social Fixe de 500 euros

Siège social : 6 Rue du Commandant JAN – 80440 BOVES

En cours d'immatriculation au RCS d'Amiens

Procès-verbal d'assemblée générale constitutive

En date du 07/04/2026

Le **Sept avril deux mille vingt-six,** à 14 heures, les deux associés ont décidés de tenir la présente assemblée générale constitutive de la **SAS 2B Habitat.**

Les associés présents à cette assemblée générale constitutive sont les suivants :

- ✓ **Monsieur Antoine BOST**, demeurant au 25 rue Mermoz ABBECOURT 60430
- ✓ **SAS 2B Capital**, dont le siège social est situé au 6 Rue du Commandant JAN – 80440 BOVES, RCS AMIENS 105 556 633

Sont également présents :

- ✓ Monsieur **Benjamin BOST,**
- ✓ Monsieur **Benoit LECOCQ,**

L'assemblée générale constitutive désigne Monsieur **Benjamin BOST** en qualité de Président de séance, et Monsieur **Benoit LECOCQ** en qualité de secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Création de la SAS**
2. **Présentation, discussion et adoption des statuts**
3. **Nomination du Président de la SAS**
4. **Nomination du Directeur Général de la SAS**
5. **Pouvoir pour formalités**

De ce qui précède, le Président ouvre les débats.

PREMIERE RESOLUTION : CREATION DE LA SAS

Les Associés décident de la création de la société par actions simplifiée **2B Habitat,** dont le siège social sera fixé au : 6 Rue du Commandant – 80440 BOVES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION : PRESENTATION, DISCUSSION ET ADOPTION DES STATUTS :

Le Président de séance expose ensuite les motifs du projet de création de la **SAS 2B Habitat,** rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de la SAS en cours d'immatriculation, et commente le projet de statuts.

Après discussion, les statuts sont adoptés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DU PRESIDENT

Le Président de séance sollicite les candidatures en vue de la nomination du poste de Président de la **SAS 2B Habitat,** et ce conformément à l'article 15 des statuts.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à la nomination du Président.

Le vote est exprimé comme suit, à l'unanimité des associés :

La SAS 2B Capital, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 6 rue du commandant JAN 80440 BOVES, RCS AMIENS 105 556 633 JAN est nommée Président de la **SAS 2B Habitat,** pour une durée indéterminée qui accepte expressément ses fonctions.

Monsieur Benoit LECOCQ est désigné représentant permanent de la SAS 2B Capital au sein de la SAS 2B Habitat.

Le Président de séance rappelle que les statuts de la société prévoient la faculté pour le Président de la SAS, d'ouvrir un compte bancaire et faire fonctionner ce dernier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION : NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président de séance sollicite les candidatures en vue de la nomination du poste de Directeur Général de la **SAS 2B Habitat,** et ce conformément à l'article 15 des statuts.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à la nomination du Directeur Général.

Le vote est exprimé comme suit, à l'unanimité des associés :

Monsieur Benjamin BOST, demeurant au 7 rue du Commandant JAN est nommé **Directeur Général** de la **SAS 2B Habitat**, pour une durée indéterminée.

Monsieur Benjamin BOST accepte expressément ses fonctions.

Le Président de séance rappelle que les statuts de la société prévoient la faculté pour le Directeur Général de la SAS, d'ouvrir un compte bancaire et faire fonctionner ce dernier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Les Associés confèrent à **Monsieur Benoit LECOCQ**, ainsi qu'à tous porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

De tout que précède, l'actionnaire unique déclare qu'il n'y a pas d'autres points non évoqués à l'ordre du jour n'ayant été traité, et déclare l'assemblée générale constitutive de la **SAS 2B Habitat clos**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SAS 2B Capital **Associé et Président** **Représentée par Monsieur Benoit LECOCQ**	**Monsieur Antoine BOST** **Associé**	**Monsieur Benjamin BOST** **Directeur Général**
		